



HAL
open science

Sarah Brayne, Predict and surveil. Data, discretion and the future of policing, Oxford University Press, Oxford, 2021

Myrtille Picaud

► **To cite this version:**

Myrtille Picaud. Sarah Brayne, Predict and surveil. Data, discretion and the future of policing, Oxford University Press, Oxford, 2021. Gouvernement & action publique, 2022, 11 (2), pp.158-162. 10.3917/gap.222.0158 . hal-03833810

HAL Id: hal-03833810

<https://hal.science/hal-03833810v1>

Submitted on 28 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version auteure de :

Myrtille Picaud, « Sarah Brayne (2021). *Predict and Surveil. Data, Discretion and the Future of Policing* », *Gouvernement et action publique*, 2022/2 (vol. 11), p. 158-162.
DOI : 10.3917/gap.222.0158

Recension de Sarah Brayne, *Predict and surveil. Data, discretion and the future of policing*, Oxford University Press, Oxford, 2021.

La police prédictive, ou l'anticipation des lieux et personnes à risque de délinquance, est connue du grand public à travers des films comme *Minority Report*. Tom Cruise y arrête des individus avant même qu'ils ne commettent de crimes – jusqu'au jour où il apparaît lui aussi sur la liste de futurs « coupables » établie par trois humains prescients. Le monde culturel s'est donc saisi de la critique de l'anticipation policière, pour pointer l'ambivalence de la prédiction et la limitation des libertés publiques. Ces critiques se développent en miroir des louanges de l'industrie de la sécurité pour ces nouveaux logiciels. Mais, comme le remarque Sarah Brayne dans l'ouvrage *Predict and surveil. Data, discretion and the future of policing*, peu d'enquêtes empiriques de sciences sociales documentent la police prédictive. Or, sur le terrain, les pratiques policières qui tentent de repérer les personnes, les lieux et les activités suspectes, à partir d'analyses de données massives, sont souvent « bien plus ennuyeuses » (p.57) qu'au cinéma. L'ouvrage propose de rendre compte de ces pratiques réelles et d'étudier les transformations dans la captation et l'utilisation de données par la police ; les contestations des effets du recours au *big data* ; les inégalités et formes de stratification sociale qu'il révèle ; et finalement, comment ces changements affectent l'exercice de la loi aux États-Unis (p.4).

Issu d'une thèse de sociologie à l'Université de Princeton, ce livre mobilise une enquête réalisée entre 2013 et 2018, principalement au sein de la police territoriale de Los Angeles (LAPD), ainsi que d'autres services de police régionaux. Partiellement dicté par l'accès au terrain, le choix de la LAPD – troisième force de police états-unienne avec 10 000 policier-es et 3000 agent-es civils – est un cas emblématique permettant d'interroger les liens entre loi, technologie et rapports sociaux (p.13). En effet, le recours aux nouvelles technologies y est important, contrairement à l'immense majorité des autres polices états-uniennes qui n'en ont pas les moyens. L'enquête se focalise donc sur leur usage des « *big data* »¹, via la plateforme d'analyse de données de Palantir Technologies. Créée en 2004 et subventionnée par le fonds d'investissement de la Central Intelligence Agency (CIA), cette entreprise était valorisée à vingt milliards de dollars en 2015. L'enquête recourt à l'ethnographie et aux entretiens, auprès d'agent-es à différents niveaux hiérarchiques, lors de leurs patrouilles et de l'utilisation du logiciel. Elle analyse également des documents et rapports internes, mais n'étudie pas les bases de données et algorithmes du logiciel.

L'introduction revient sur l'approche de Brayne, qui s'ancre dans une sociologie de la police et des organisations. Elle s'appuie secondairement sur des références des *surveillance studies* et

¹ Mêlant acceptions scientifiques et de sens commun du terme *big data*, Brayne le définit comme un environnement de données (*data environment*) rendu possible par la numérisation massive de l'information, associée au développement de l'analyse de données, dont les analyses de réseau et les techniques de *machine learning* (p.3).

des débats contemporains sur les « biais sociaux » des algorithmes. Trois apports se dégagent de ce croisement de littératures : d'abord, l'idée d'une intensification et d'un élargissement de la surveillance, liée à ces méthodes numériques. Ensuite, la différenciation de leur réception selon la position dans l'organisation policière. Finalement, la dimension sociale du *big data*, qui induit des effets sur les inégalités (notamment raciales) entre ressortissant-es de l'action policière. Selon Brayne, si le recours au *big data* pourrait réduire les discriminations, tel qu'utilisé aujourd'hui, il les accroît, tout en les masquant derrière un discours d'objectivité et de neutralité technique (p.5). L'autrice, qui a par ailleurs créé la Texas Prison Education Initiative, s'inscrit ainsi dans les débats politiques actuels liés aux mouvements Black Lives Matter.

Les pratiques de quantification sont centrales à l'activité de police, et ce, depuis le début du 20^e siècle. Le chapitre 2 revient rapidement sur cette histoire aux États-Unis, pour mieux pointer les spécificités de la période contemporaine. Les attentats de 2001 accélèrent le croisement de données à des fins de surveillance, avec la création de nouvelles institutions, ainsi qu'un investissement fédéral massif. Mais c'est pour renforcer la transparence et l'efficacité d'une police en crise qu'est mis en œuvre le *data-driven policing*. La LAPD fait l'objet de plusieurs scandales de corruption et violation des libertés publiques, et de mobilisations après qu'un Africain-Américain non armé soit tabassé (Rodney King, 1991). Le ministère de la Justice impose un programme pour cibler les agent-es de police à risque de faute professionnelle. À cela s'ajoutent des enjeux d'efficacité, puisqu'une réforme des sorties de prison en 2011 crée un afflux d'individus à contrôler. Palantir promet l'efficacité en croisant différentes bases de données (Brayne n'en obtiendra pas de liste définitive), qui comprennent (p.157) des informations sur les criminel-les sexuel-les, les personnes incarcérées, les lectures automatiques de plaques d'immatriculation (LAPI), etc. Le secteur privé joue un rôle croissant dans la collecte et l'analyse de données pour la sécurité, dont Brayne souligne qu'elles restent marquées par la permanence des inégalités raciales, ce que développe l'ouvrage de Brian J. Jefferson².

Les chapitres 3 et 4 explorent les pratiques policières réelles associées au *big data*, résultats sur lesquels nous revenons en conclusion. Le chapitre 3 aborde l'une des transformations majeures, l'accroissement de la *dragnet surveillance* (qui « ratisse large »). Les informations sont collectées sur l'ensemble de la population, plutôt que sur les seuls individus soupçonnés d'être plus à risque. Cela concerne par exemple les systèmes LAPI ou l'intégration des proches des personnes suspectes dans les systèmes d'information. Le croisement de bases de données augmenterait aussi la surveillance à travers différents contextes institutionnels. Il nous semble qu'un des points intéressants ici concerne la performativité des dispositifs. Être recensé dans la base, et faire l'objet de requêtes de la part de policier-es (elles sont comptabilisées et mémorisées par Palantir), finit par devenir un indicateur de suspicion. Les nouvelles technologies transforment moins profondément la surveillance « dirigée », soit l'intensification de la surveillance de personnes ou de lieux « à risque » (chapitre 4). Néanmoins, la police passerait d'une action réactive (répondre aux appels, etc.) à prédictive. Cela se traduit par les alertes automatisées, lorsque l'analyse de données identifie un élément qui correspond à une requête antérieure. Cette surveillance cible d'abord les personnes les plus à risque de récidive, à partir d'un système de points. Puisqu'un échange entre elles et la police rajoute un point, leur sur-contrôle renforce la prédiction du plus grand risque. Les coûts démocratiques de cette

² B. J. Jefferson (2020), *Digitize and punish: racial criminalization in the digital age*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

logique actuariale, notamment en termes d'inégalités raciales entre ressortissant-es, ont déjà été soulignés³. L'adoption de ce système est toutefois variable, voire inexistante, selon les départements de la LAPD.

Ces outils contribuent également à la rationalisation de l'action policière⁴, et à la surveillance des policier-es. Le chapitre 5 éclaire les divisions au sein de « la police » sur ces questions, enjeu souvent ignoré. S'opposent ainsi deux à deux, hiérarchie et agent-es de terrain, agences fédérales et locales, et agent-es civil-es et policier-es assermenté-es. Les résistances se traduisent notamment par le refus d'allumer le localisateur automatique des véhicules de patrouille. Les policier-es dénoncent le contrôle managérial croissant lié à des outils algorithmiques opaques, et la transformation de logiciels identifiant les policier-es « à risque » de faute professionnelle en métriques de performance individuelle. Le recours aux *big data* est également vu comme une dévaluation de leur expertise, l'apparition de métiers civils d'analyse de données menaçant leur identité professionnelle. Certain-es policier-es expriment également des craintes pour le respect des libertés publiques.

Le chapitre 6 revient sur les résultats des chapitres précédents. Brayne réaffirme que si l'analyse de données peut réduire les inégalités face à l'action policière, la dimension sociale du *big data* contribue ici à les redoubler⁵. Elle conclut sur les effets d'évitement d'autres institutions, notamment de santé, que peut avoir cette surveillance. Les résultats de ce retraitement secondaire d'une enquête nationale sur la santé des jeunes semblent toutefois peu convaincants. C'est finalement le droit qu'aborde le chapitre 7 : « quelles sont les implications légales d'ignorer le fait que le *big data* est social ? » (p.119). Les régulations existantes sont inadéquates, notamment parce qu'anciennes et mal adaptées aux nouvelles technologies. L'un des débats concerne la définition du soupçon lors du contrôle policier (*reasonable suspicion*) : comment juger, dans un tribunal, si le soupçon est fondé, lorsqu'un algorithme le définit ? Cette question est d'autant plus saillante que la grande majorité des algorithmes et de leurs données sont inaccessibles car conservés secrets par les entreprises les produisant. Ainsi, « les données n'éliminent pas le pouvoir discrétionnaire, mais le déplacent en amont, lors d'étapes moins visibles (et donc moins discutables) du processus de justice criminelle » (p.119).

Finalement, le livre se conclut sur l'abandon des projets de police prédictive par la LAPD : « ce ne sont pas les problèmes techniques ou les *bugs* des algorithmes qui ont enterré le programme, mais des mobilisations sociales et l'action » (p.137). Brayne poursuit en proposant des mesures sur la transparence des données, de leurs usages et, plus généralement, sur la réforme des actions policières, de façon à réduire les inégalités entre ressortissant-es. L'emprise privée sur la production et l'analyse des données représente une barrière importante, les possibilités de contrôle étant réduites en vertu de la concurrence économique.

Synthétisant une littérature importante, cet ouvrage offre également une analyse solide et empiriquement fondée d'un objet qui faisait jusqu'à présent l'objet de discours principalement

³ B. E. Harcourt (2005), « Against Prediction: Sentencing, Policing, and Punishing in an Actuarial Age », *SSRN Electronic Journal*.

⁴ Voir aussi B. Benbouzid (2018), « Quand prédire, c'est gérer », *Réseaux*, 211(5), p. 221-256 ; C. Gosselin (2019), *La police prédictive : enjeux soulevés par l'usage des algorithmes prédictifs en matière de sécurité publique*, Paris, Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France.

⁵ Comme le montrent les recherches sur les « biais sociaux » des algorithmes. Sur la reconnaissance faciale, J. A. Buolamwini (2017), *Gender Shades: Intersectional Phenotypic and Demographic Evaluation of Face Datasets and Gender Classifiers*, Master of Science at the Massachusetts Institute of Technology, MIT.

spéculatifs. L'apport des études des sciences et des techniques et la sociologie des usages numériques aurait néanmoins été bienvenu pour affiner une tension dans l'ouvrage entre, d'une part, l'affirmation d'une révolution numérique et, de l'autre, le constat que ces outils ne font que révéler, parfois renforcer, des fonctionnements et rapports de force – et l'on pourrait ajouter, des politiques⁶ – déjà existants. Cette ambivalence se retrouve dans nombre de recherches sur « le numérique ». On peut comprendre l'importance politique de souligner que le *big data* est social, dans un contexte où les discours de grandes entreprises du numérique sur la neutralité technique sont forts. Mais on aurait pu souhaiter que cette enquête explore plus avant (parce qu'elle en avait les moyens) ce qui détermine l'intensité de la transformation liée au numérique, selon les configurations professionnelles et les luttes, les trajectoires, positions et pratiques des agents, les types de logiciels et leur fonctionnement, etc. Cela permettrait de discuter des effets des *big data* dans différents secteurs, au-delà de la police.

Plus précisément, trois pistes pourraient être approfondies. Premièrement, l'ouvrage mélange régulièrement différentes pratiques sous le terme réifiant *big data*, qui peut faire écran à une compréhension plus fine des différentes formes de quantification. Il masque parfois aussi les rapports de pouvoir entre agent-es et les politiques qui influent sur les effets de tels outils, que des algorithmes « transparents » ne transformeront pas. En outre, sa focalisation sur le *big data* (qui « pourrait réduire les inégalités ») tend à faire oublier l'existence d'autres quantifications qui rendent déjà compte de façon critique de l'activité policière réelle⁷, et ce, sans nécessiter l'infrastructure couteuse liée aux données massives : *small (data) is beautiful* ? Deuxièmement, la fréquence et la systématisme de l'usage des technologies par les policier-es est difficile à discerner. Brayne décrit ce qu'il est possible de faire, mais on en sait peu sur la prévalence de ces pratiques au quotidien. Or, les décomptes du recours aux images de vidéosurveillance traditionnelle dans le travail de la justice pointent la distance entre les pratiques (minoritaires) et les représentations (y compris des enquêté-es)⁸. La LAPD est-elle réellement passée d'un travail réactif à prédictif, ou est-ce l'image qui en est donnée ? Finalement, l'une des grandes transformations évoquées par Sarah Brayne est le poids du secteur privé dans la production et l'analyse de données. Elle n'offre néanmoins que peu d'éléments sur la construction de ce marché, ses acteurs, l'importance des politiques nationales et des fonds publics qui l'abondent. On ne peut qu'espérer que cet ouvrage soit suivi de nouvelles recherches, dans des contextes nationaux diversifiés, pour éclairer ces enjeux.

⁶ L. Winner (1986), « Do Artifacts Have Politics? », in Winner, L., *The Whale and the Reactor: a Search for Limits in an Age of High Technology*, Chicago, Chicago University Press, p. 19-39 ; M. Akrih (1993), « Technique et médiation », *Réseaux*, 11(60), p. 87-98.

⁷ F. Jobard, Lévy, R., Lamberth, J., Névanen, S. (2012), « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », *Population*, 2012, 67(3), p. 423-451.

⁸ E. Lemaire (2019), *L'œil sécuritaire. Mythes et réalités de la vidéosurveillance*, Paris, La Découverte.